



CHAPITRE VI DROITS DE L'HOMME

Principaux points

Violence, assimilation forcée, maltraitance. En dépit de développements positifs dans l'établissement de normes internationales relatives aux droits de l'homme, les peuples autochtones continuent d'être victimes quotidiennement de graves violations de ces droits. Les problèmes de violence et de brutalité, les politiques d'assimilation en cours, la marginalisation, la dépossession de leurs terres, leur expulsion et délocalisation forcées, le déni de leurs droits fonciers, les impacts du développement à grande échelle, les abus commis par les forces armées, les conflits armés et une longue série d'autres mauvais traitements, tout cela est le lot des communautés autochtones aux quatre coins du globe. Le monde autochtone retentit d'exemples de violence et de brutalité, commis le plus souvent contre ceux qui défendent leurs droits, leurs terres et territoires et leurs communautés.

Violences à l'égard des femmes. Le viol est un risque plus important pour les femmes autochtones, certains chiffres indiquant qu'elles seront plus d'une sur trois à être violées au cours de leur vie.

Racisme systémique. Les peuples autochtones se plaignent souvent de discriminations systémiques et de racisme ouvert de la part de l'État et des pouvoirs publics. Cette discrimination se manifeste de bien des façons : interrogations fréquentes et injustifiées par la police, attitude condescendante des enseignants envers leurs élèves ou mépris d'un réceptionniste à un guichet public. Dans leur incarnation la plus extrême, ces discriminations débouchent sur des violations patentes des droits de l'homme, comme l'assassinat, le viol et autres formes de violence et d'intimidation. Elles sont souvent difficiles à chiffrer ou même à vérifier et ne font tout simplement pas l'objet de rapports par les autorités, et les données ne sont pas ventilées en fonction de l'appartenance ethnique.

Criminalisation des manifestations. Les autochtones se retrouvent fréquemment menacés de détention à cause de la criminalisation des actions sociales. L'une des failles les plus graves dans la protection des droits de l'homme, ces dernières années, se manifeste dans la tendance actuelle à se servir des lois et du système judiciaire pour pénaliser et criminaliser les actions et manifestations sociales et les réclamations légitimes des organisations et mouvements autochtones cherchant à défendre leurs droits.

Peu de progrès, en dépit de certains changements. En dépit des efforts entrepris depuis 40 ans pour améliorer les conditions et obtenir la reconnaissance des droits autochtones par un recours à la législation, aux politiques d'orientation, à des procédures juridiques, au dialogue national et à des opportunités accrues de leadership, la pleine jouissance des droits autochtones reste problématique.

On trouvera des informations et données supplémentaires sur les différents pays dans le rapport et dans les fiches de données régionales ci-jointes.

La situation des peuples autochtones dans le monde est due à la plume de sept experts indépendants. C'est une publication du Secrétariat de l'Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones.

Pour plus d'information, consulter le site Web : www.un.org/indigenous

